

Problème de définition

Par **azerty33000**, le **24/10/2005** à **20:41**

Bonjour à tous,

J'ai un petit problème sur une question que je dois traiter en droit pénal sur la différence entre la légalité matérielle et la légalité formelle.

Le souci c'est que je ne sais à quoi renvoi exactement ces termes. Y'a sans doute un rapports avec le principe de la légalité criminelle mais j'ai pas trouvé cette distinction ni dans mes cours ni dans les livres.

Merci de m'aider en m'expliquant très brièvement ce sur quoi portent ces notions.

Azerty33000